Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

États financiers consolidés
Aux 31 décembre 2018 et 2017

(En dollars canadiens)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États consolidés de la situation financière	6
États consolidés du résultat global	7
États consolidés des variations des capitaux propres	8
États consolidés des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires consolidées	10 - 57

Raymond Chabot
Grant Thornton

Raymond Chabot
Grant Thornton L.L.P
50 Dallaire Avenue
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4S7

T 819 762-1714

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Les Ressources HPQ-Silicium Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion au 31 décembre 2018, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états

financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carole Lepage.

[1]

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Rouyn-Noranda
Le 29 avril 2019

---

1 CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nºA119351

Les Ressources HPQ-Silicium Inc
États consolidés de la situation financière
Aux 31 décembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
		$	$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		320 550	314 103
Titres négociables d'une société cotée		364 000	414 855
Taxes sur les produits et services à recevoir		277 981	105 940
Dépôt sur contrat	26	1 950 000	-
Frais payés d'avance		110 152	6 225
Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires	6	-	1 505 000
Acomptes sur dû à une société	7	-	123 251
Acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant	7	-	373 992
		3 022 683	2 843 366
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	8	1 195 970	1 285 360
Immobilisations corporelles	9	4 240 680	3 268 499
Immobilisations incorporelles	10	2 641 549	2 205 166
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	11	290 751	-
		8 368 950	6 759 025
Total de l'actif		11 391 633	9 602 391
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	12	501 335	170 755
Billet à payer classé en vue d'une distribution aux propriétaires	6-13	-	180 000
Redevances à payer	10	322 951	129 713
		824 286	480 468
Non courant			
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêt (taux effectif de 3,1 % en 2018 et 3 % en 2017)	7	992 319	1 370 138
Intérêts à payer sur la débenture convertible	14	35 787	-
Débenture convertible et passif financier dérivé	14	1 349 009	-
Redevances à payer	10	949 233	919 821
		3 326 348	2 289 959
Total du passif		4 150 634	2 770 427
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	15	31 640 592	30 149 744
Composante capitaux propres de la débenture convertible	14	115 491	-
Surplus d'apport		2 147 151	1 908 285
Résultats non distribués		(26 662 235)	(25 226 065)
Total des capitaux propres		7 240 999	6 831 964
Total du passif et des capitaux propres		11 391 633	9 602 391

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.
Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 avril 2019.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
(s) Patrick Levasseur, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon, Administrateur

Les Ressources HPQ-Silicium Inc
États consolidés du résultat global
Aux 31 décembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
		$	$
Dépenses			
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	16.1	380 195	824 706
Autres charges opérationnelles	18	702 037	1 105 804
Frais de restructuration		260 324	105 522
Amortissement des immobilisations corporelles		1 019	1 019
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		159 104	278 811
Radiation d'actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires		14 512	589 592
Résultats opérationnels		1 517 191	2 905 454
Autres revenus et dépenses			
Produits financiers	19	70 688	425 696
Charges financières	19	(347 991)	(298 025)
Gain sur la distribution des actions de la filiale		3 738	-
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives		-	38 145
Variation de la juste valeur du passif financier dérivé	14	75 978	
		(197 587)	165 816
Résultat avant impôt		(1 714 778)	(2 739 638)
Impôt différé	21	(69 355)	(123 395)
Résultat net et résultat global de l'exercice		(1 645 423)	(2 616 243)
Résultat par action			
Perte nette de base et diluée par action	20	(0,01)	(0,02)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc
États consolidés des variations des capitaux propres
Aux 31 décembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-Actions	Composante capitaux propres de la débenture convertible	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
		$	$	$	$	$
Solde au 1er janvier 2017		25 917 327	-	1 588 685	(22 470 311)	5 035 701
Unités émises dans le cadre de placements privés	15.1	3 148 090	-	125 010	-	3 273 100
Exercice de bons de souscription	15.1	727 077	-	(57 683)	-	669 394
Émission pour paiement de dettes fournisseurs	15.1	341 500	-	15 000	-	356 500
Paiements fondés sur des actions		-	-	269 847	-	269 847
Expiration de bons de souscription		-	-	(95 995)	95 995	-
Frais d'émission d'unités	15.1	15 750	-	63 421	(235 506)	(156 335)
		4 232 417	-	319 600	(139 511)	4 412 506
Total du résultat net et du résultat global pour la période		-	-	-	(2 616 243)	(2 616 243)
Solde au 31 décembre 2017		30 149 744	-	1 908 285	(25 226 065)	6 831 964
Unités émises dans le cadre de placements privés	15.1	1 462 500	-	487 500	-	1 950 000
Exercice de bons de souscription	15.1	1 039 835	-	(99 192)	-	940 643
Émission pour paiement de dettes fournisseurs	15.1	56 500	-	-	-	56 500
Débentures convertibles (a) (b)	14	-	115 491	76 874	-	192 365
Distribution des actions de Champs d'or de la Beauce Inc.	11	(1 067 987)	-	-	-	(1 067 987)
Expiration de bons de souscription		-	-	(229 319)	229 319	-
Expiration d'unités aux courtiers		-	-	(12 815)	12 815	-
Expiration d'options aux courtiers		-	-	(11 078)	11 078	-
Expiration d'options		-	-	(60 304)	60 304	-
Frais d'émission	15.1	-	-	87 200	(104 263)	(17 063)
		1 490 848	115 491	238 866	209 253	2 054 458
Total du résultat net et du résultat global pour la période		-	-	-	(1 645 423)	(1 645 423)
Solde au 31 décembre 2018		31 640 592	115 491	2 147 151	(26 662 235)	7 240 999

(a) Composante de la débenture convertible net d'un impôt futur de 41 639 $.

(b) Bons de souscription net d'un impôt futur de 27 716 $.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc.
États consolidés des flux de trésorerie
Aux 31 décembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
		$	$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(1 645 423)	(2 616 243)
Éléments hors caisse			
Amortissement des immobilisations corporelles		1 019	1 019
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		159 104	278 811
Radiation d'actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires		14 512	589 592
Impôt différé		(69 355)	(123 395)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives		-	(38 145)
Paiements fondés sur des actions		-	268 847
Gain sur la distribution des actions de la filiale		(3 738)	-
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée		(57 931)	(411 019)
Variation de la valeur actualisée des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur		(130 822)	-
Charges de désactualisation – dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur		10 503	23 037
Produits de désactualisation – acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant		(9 008)	(11 039)
Produits de désactualisation – acomptes sur dû à une société		(3 749)	(3 638)
Charges de désactualisation – redevances à payer		222 650	189 259
Charges de désactualisation – acompte sur dû à une société		-	1 629
Charges de désactualisation – débenture convertible		34 022	-
Charges d'intérêts sur la débenture convertible		35 787	-
Variation de la juste valeur du passif financier dérivé		(75 978)	-
Salaires et charges au titre des avantages du personnel		159 731	137 500
Variation nette des éléments du fonds de roulement	22	(1 929 984)	269 600
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(3 288 660)	(1 443 185)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(71 201)	(883 808)
Ajout aux immobilisations corporelles		(973 200)	(1 594 800)
Ajout aux actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires		(14 512)	(186 253)
Ajout aux immobilisations incorporelles		(388 031)	(4 567)
Acquisition de titres négociables d'une société cotée		(175 000)	(873 000)
Disposition de titres négociables d'une société cotée		283 786	1 069 164
Placement dans la filiale		(20 000)	-
Remboursement d'acomptes sur dû à une société		127 000	-
Acomptes sur dû à une société		-	(28 000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 231 158)	(2 501 264)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés et placements accréditifs		1 950 000	3 273 100
Exercice de bons de souscription		940 643	669 394
Émission de débenture convertible		1 800 000	-
Frais d'émission de la débenture convertible		(147 315)	-
Frais d'émission d'unités		(17 063)	(156 335)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		4 526 265	3 786 159
Variation nette de la trésorerie		6 447	(158 290)
Trésorerie au début de l'exercice		314 103	472 393
Trésorerie à la fin de l'exercice		320 550	314 103

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voir la note 22

Opérations de la trésorerie		
Intérêts payés reliée aux activités opérationnelles	43 966	45 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ » ou la « Société ») se spécialisent dans l'exploration de l'or et de quartz dans des sites miniers situés au Québec.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2018, la société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 26 662 235 $ (25 226 065 $ au 31 décembre 2017). Les liquidités actuelles de la société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration et d'évaluation de la prochaine année. Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

La capacité de la société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continuel des fournisseurs et créditeurs. Même si la société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

HPQ est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée bureau 306, Montréal, Québec, Canada. Les actions de HPQ sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

4.2 Principe de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la société mère et de sa filiale en propriété exclusive Les champs d'or de la Beauce Inc. (« COB ») et ce, jusqu'au 30 décembre 2018. COB a été constituée en août 2016 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et se spécialise dans l'exploration de l'or. La société mère contrôle une filiale si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. La date de présentation de l'information financière de COB est le 31 décembre.

4.3 Participation dans la société associée

La société associée est une entité sur laquelle la Société est en mesure d'exercer une influence notable, mais qui n'est pas une filiale. La participation dans la société associée est initialement comptabilisée au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence.

La valeur comptable de la participation dans la société associée est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Société du résultat net de la société associée ajusté, le cas échéant, pour permettre une cohérence avec les méthodes comptables de la Société.

Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes de la société associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans des pertes ultérieures. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé si la Société a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements au nom de la société associée.

4.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars Canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société.

4.5 Nouvelles normes adoptées depuis le 1er janvier 2018

Le 1er janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, avec le retraitement des données comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 9. IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu pour effet de modifier le classement des actifs financiers qui étaient classés dans les prêts et créances mais n'a pas modifié le classement des autres actifs financiers ni des passifs financiers. La trésorerie, les acomptes sur dû à une société et les acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant classés dans les prêts et créances selon IAS 39 sont dorénavant classés au coût amorti selon IFRS 9. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des instruments financiers; par conséquent, les montants comparatifs n'ont pas été retraités.

4.6 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

4.6 Instruments financiers (suite)

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et le dépôt sur contrat font partie de cette catégorie d'instruments financiers. Au 31 décembre 2017, les acomptes sur dû à une société et les acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant faisaient également partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN.

La catégorie comprend un placement en instruments de capitaux propres. La Société comptabilise le placement à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser son placement dans les titres négociables d'une société cotée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Dépréciation des actifs financiers (suite)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), le billet à payer classé en vue d'une distribution aux propriétaires (en 2017), les redevances à payer, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les intérêts à payer sur la débenture convertible, la débenture convertible et son passif financier dérivé.

Subséquemment, les passifs financiers, excluant le passif financier dérivé, sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif financier dérivé est évalué à la juste valeur, les gains et pertes étant comptabilisés en résultat net.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisée en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

Instrument financier composé

Les composantes de l'instrument financier composé (débentures convertibles) émise par la Société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. L'option de conversion qui sera réglée par l'échange d'un montant fixe de trésorerie pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société est classée comme un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la composante passif est comptabilisée à la juste valeur, qui est estimée selon le taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments non convertibles semblables. Par la suite, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle soit éteinte à la conversion ou jusqu'à l'échéance.

La valeur de l'option de conversion classée comme capitaux propres est déterminée à la date de l'émission, en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur de l'instrument composé dans son ensemble. Ce montant est comptabilisé en capitaux propres, après déduction de l'incidence fiscale, et n'est pas revu ultérieurement. Lorsque l'option de conversion est exercée, la composante capitaux propres de la débenture convertible sera transférée au capital-actions. Si l'option de conversion n'est pas exercée à la date d'échéance de la débenture convertible, l'élément capitaux propres de la débenture convertible sera transféré aux résultats non distribués.

Aucun profit ni gain n'est comptabilisé à la conversion ou à l'expiration de l'option de conversion.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture convertible sont répartis à la composante du passif et capitaux propres proportionnellement aux valeurs comptables initiales. Les coûts de transaction liés à la composante de capitaux propres sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée de vie de la débenture selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.7 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les options de courtiers, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers, les bons de souscription et la débenture convertible. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

4.8 Crédits d'impôt à recevoir

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissible engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la société respectera les conditions connexes.

4.9 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent également un terrain comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle non amortissable et est présenté au coût moins le cumul des pertes de valeur.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.12), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.12), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

4.9 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles de la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. En règle générale, les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Équipement informatique	3 ans

L'équipement en construction sera amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans lorsque celui-ci sera prêt à être utilisé.

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

4.10 Immobilisations corporelles (suite)

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

4.11 Immobilisations incorporelles

Les brevets et la propriété intellectuelle sont des immobilisations incorporelles évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des brevets est constitué du coût des demandes de brevets. Le coût de la propriété intellectuelle est composé initialement du coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation du brevet et de la propriété intellectuelle, qui est de vingt ans. La période d'amortissement et le mode d'amortissement sont réexaminés annuellement et ajustés de manière prospective, au besoin.

4.12 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé ;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

4.12 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.13 Actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires

Les actifs non courants classés comme détenus en vue d'une distribution aux propriétaires sont présentés séparément et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable immédiatement avant leur classement comme détenus en vue d'une distribution aux propriétaires et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

4.14 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

4.15 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage ou aux placements dans des filiales.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la société doit transférer son droit des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.16 Capitaux propres

Le Capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, d'options de courtiers, les bons de souscription aux courtiers, d'unités aux courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions, des options de courtiers, des bons de souscription ou des bons de souscription aux courtiers antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans le passif lié aux actions accréditives à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et le passif lié aux actions accréditives émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué au passif lié aux actions accréditives. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé au passif lié aux actions accréditives est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions, aux options de courtiers, aux unités de courtiers, aux bons de souscription et aux bons de souscription aux courtiers jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsqu'ils sont annulés ou expirés, les charges de rémunération correspondantes sont transférées en diminution des résultats non distribués. Lorsque les options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission ainsi que les charges de rémunération liées aux options et bons de souscription annulés ou expirés, transférées du poste Surplus d'apport.

4.17 Paiements fondés sur des actions

La société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers, des unités aux courtiers et des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

4.17 Paiements fondés sur des actions (suite)

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.18 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. La société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

4.19 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

Participation comptabilisée selon la méthode la mise en équivalence

La Société détient une participation de 15,33 % des actions ordinaires et des droits de vote de COB. La direction a conclu qu'elle exerce une influence notable sur COB. En établissant son jugement, la direction a tenue compte du fait que trois membres de la direction de la Société sont communs aux deux sociétés dont deux sont également membres du conseil d'administration.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.15).

Passif financier dérivé

Pour estimer la juste valeur du passif financier dérivé, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié selon les termes et conditions de l'instrument. Cette estimation implique également un certain nombre d'hypothèses sur les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue et la volatilité de l'option de conversion.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.12).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démonstrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et dévaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 6 et 8 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Au cours de l'exercice, la société a imputé en résultat une radiation sur des actifs d'exploration et d'évaluation de 159 104 $ (278 810 $ au 31 décembre 2017) et sur les actifs détenus en vue d'une distribution aux propriétaires de 14 512 $ (589 592 $ au 31 décembre 2017). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérés.

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose des ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable. Au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options, des options de courtiers, des unités aux courtiers et des bons de souscription aux courtiers et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 15.2, 15.3, 15.4, 15.5 et 16.2).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un évènement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (se reporter à la note 26).

Redevances à payer

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des redevances à payer aux termes de l'entente d'acquisition de la technologie PUREVAP^{TM} (se reporter à la note 10). L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses de revenus net ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.7 pour de plus d'information.

6. ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'UNE DISTRIBUTION AUX PROPRIÉTAIRES

La Société a transféré à sa filiale COB ses actifs aurifères en décembre 2018. Le prix de ce transfert de 1 505 000 $ a été payé par COB au moyen de l'émission de 13 250 000 actions ordinaires de son capital-actions à un prix de 0,10 $ chacune et de l'assumation d'une hypothèque de 180 000 $ grevant ces actifs.

La Société a également concédé à COB un droit de prospection et d'extraction des métaux de base et précieux, autres que le quartz, sur sa propriété Roncevaux en considération de l'émission par COB de 100 000 actions ordinaires de son capital action à un prix de 0,10 $ chacune et d'une royauté de 5 % (NSR) qui pourra être rachetée en partie par COB en payant à la Société 100 000 $ pour chaque tranche de 0,1 % jusqu'à concurrence d'un maximum de 4 %.

En décembre 2018, COB a clôturé un financement de 550 000 $ et a finalisé les démarches pour son inscription à la Bourse de croissance TSX (« TSX ») le 4 février 2019, date à laquelle ses actions ordinaires ont commencé à transiger sur la Bourse de croissance TSX. La Société a distribué 80 % des actions qu'elle a reçu de COB à ses actionnaires le 31 décembre 2018.

Propriété Beauce Placer

La société détenait un intérêt de 100 % dans 152 claims au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable des actifs d'exploration et l'évaluation qui ont fait partie de la transaction ont été reclassées à court terme dans la catégorie Actifs détenus en vue d'une distribution aux actionnaires pour un montant de 1 505 000 $. Au cours de l'exercice, la direction a radié un montant de 14 512 $ (589 592 $ au 31 décembre 2017) afin de présenter les dépenses d'exploration et d'évaluation à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation.

Le billet à payer sécurisé par l'hypothèque qui a fait partie de cette transaction a été reclassé à court terme dans la catégorie billet à payer en vue d'une distribution aux propriétaires au 31 décembre 2017.

7. ACOMPTES SUR DÛ À UNE SOCIÉTÉ, AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À DES SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRIGEANT ET DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À UNE SOCIÉTÉ DÉTENUE PAR UN ADMINISTRATEUR

Au 31 décembre 2017, les acomptes sur dû correspondent aux montants payés par la société sur les sommes qu'elle doit à une société et aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant. Ces acomptes ont une valeur nominale totale de 510 000 $ (127 000 $ pour une société et 383 000 $ pour les administrateurs, dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant; 510 000 $ au 31 décembre 2017 dont 127 000 $ à une société et 383 000 $ aux administrateurs, dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant) (taux effectif de 3 %). Le 23 décembre 2015, les parties ont convenu que les acomptes sur dû seraient sans intérêt (taux effectif de 3 %). Les créditeurs ont jusqu'au 23 décembre 2018 pour déterminer les modalités dont ils désirent que les acomptes sur dû soient compensés sinon les compensations devront obligatoirement s'effectuer à ce moment. Au cours de l'exercice, les compensations ont été exécutées.

7. ACOMPTES SUR DÛ À UNE SOCIÉTÉ, AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À DES SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRIGEANT ET DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À UNE SOCIÉTÉ DÉTENUE PAR UN ADMINISTRATEUR (suite)

La société doit aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 088 141 $ (taux effectif de 3,10 %) (1 380 641 $ au 31 décembre 2017, taux effectif de 3 %). La société a obtenu confirmation pour ces dettes d'une valeur nominale de 1 088 141 $ que ces derniers, sous réserves des droits de compensation mentionnés ci-dessus, ne demanderont pas leur paiement avant les 12 mois et un jour suivant la date de la fin de la période. Ces montants sont classés comme passifs non courants et présentés comme dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur.

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 janvier 2018	Additions	Disposition	Radiation	Solde au 31 déc. 2018
	$	$	$	$	$
Québec					
Propriété Roncevaux					
Droits miniers	14 185	-	(10 000)	-	4 185
Dépenses d'exploration et d'évaluation	850 027	79 714	-	-	929 741
	864 212	79 714	(10 000)	-	933 926
Propriété Martinville					
Droits miniers	1 209	-	-	-	1 209
Dépenses d'exploration et d'évaluation	260 835	-	-	-	260 835
	262 044	-	-	-	262 044
Propriété Carrière Montpetit					
Droits miniers	673	-	-	(673)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	5 126	-	-	(5 126)	-
	5 799	-	-	(5 799)	-
Propriété Drucourt					
Droits miniers	658	-	-	(658)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	128 359	-	-	(128 359)	-
	129 017	-	-	(129 017)	-

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2018	Additions	Disposition	Radiation	Solde au 31 déc. 2018
	$	$	$	$	$
Propriété Malvina					
Droits miniers	220	-	-	(220)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	5 126	-	-	(5 126)	-
	5 346	-	-	(5 346)	-
Propriété Silice-autres					
Droits miniers	3 586	-	-	(3 586)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	12 251	-	-	(12 251)	-
	15 837	-	-	(15 837)	-
Propriété Autres- Beauce					
Droits miniers	3 105	-	-	(3 105)	-
Sommaire					
Droits miniers	23 636	-	(10 000)	(8 242)	5 394
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 261 724	79 714	-	(150 862)	1 190 576
	1 285 360	79 714	(10 000)	(159 104)	1 195 970

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2017	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2017
	$	$	$	$	$
Québec					
Propriété Roncevaux					
Droits miniers	9 219	4 966	-	-	14 185
Dépenses d'exploration et d'évaluation	92 736	757 291	-	-	850 027
	101 955	762 257	-	-	864 212
Propriété Martinville					
Droits miniers	440	769	-	-	1 209
Dépenses d'exploration et d'évaluation	260 835	-	-	-	260 835
	261 275	769	-	-	262 044
Propriété Carrière Montpetit					
Droits miniers	440	233	-	-	673
Dépenses d'exploration et d'évaluation	5 126	-	-	-	5 126
	5 566	233	-	-	5 799
Propriété Drucourt					
Droits miniers	658	-	-	-	658
Dépenses d'exploration et d'évaluation	128 359	-	-	-	128 359
	129 017	-	-	-	129 017
Propriété Malvina					
Droits miniers	220	-	-	-	220
Dépenses d'exploration et d'évaluation	5 126	-	-	-	5 126
	5 346	-	-	-	5 346
Propriété Silice-autres					
Droits miniers	40 563	-	-	(36 977)	3 586
Dépenses d'exploration et d'évaluation	12 251	-	-	-	12 251
	52 814	-	-	(36 977)	15 837
Propriété autres					
Droits miniers	15 225	-	-	(15 225)	-

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2017	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2017
	$	$	$	$	$
Propriété Autres- Beauce					
Droits miniers	61 172	-	-	(58 067)	3 105
Propriété Bellechasse-Timmins Gold					
Droits miniers	101 112	-	-	(101 112)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	37 189	30 241	-	(67 430)	-
	138 301	30 241	-	(168 542)	-
Sommaire					
Droits miniers	229 049	5 968	-	(211 381)	23 636
Dépenses d'exploration et d'évaluation	541 622	787 532	-	(67 430)	1 261 724
	770 671	793 500	-	(278 811)	1 285 360

Toutes les radiations sont présentées en résultat net dans le poste Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Au cours de l'exercice, la direction a radié les titres de propriété pour propriété Carrière Montpetit, la propriété Drucourt, la propriété Malvina, la propriété Silice-autres et la propriété autres Beauce pour le motif d'abandon de claims miniers.

Au cours de l'exercice 2017, la direction a radié les titres de propriété pour la propriété Silice-autres, la propriété autres, la propriété Bellechasse-Timmins Gold et la propriété autres Beauce pour le motif d'abandon de claims miniers.

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Québec

Propriété Roncevaux

La Société détient un intérêt de 100 % de 31 claims acquis par jalonnement (33 claims au 31 décembre 2017).

Propriété Martinville

La Société détient un intérêt de 100 % de 12 claims acquis par jalonnement (12 claims au 31 décembre 2017).

Propriété Carrière Montpetit

Durant l'exercice, la Société a radié cette propriété.

Propriété Drucourt

La Société détient un intérêt de 100 % de 8 claims acquis par jalonnement au 31 décembre 2017. Durant l'exercice, la Société a radié cette propriété.

Propriété Malvina

Durant l'exercice, la Société a radié cette propriété.

Propriété Silice-autres

Le 5 mars 2015, la Société a émis 400 000 unités (pour une valeur totale de 36 053 $) pour l'acquisition de 8 claims. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Durant l'exercice de 2017, la Société a radié une partie de cette propriété.

Durant l'exercice, la Société a radié cette propriété.

Propriété Autres-Beauce

Durant les exercices 2018 et 2017, la Société a radié cette propriété.

Propriété Bellechasse-Timmins Gold

Durant l'exercice de 2017, la Société a radié cette propriété.

Propriété autres

Durant les exercices 2018 et 2017, la Société a radié cette propriété.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la société comprennent l'équipement informatique et un équipement en construction. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Immobilisations corporelles		
	Équipement informatique	Équipement en construction	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2018	3 058	3 266 800	3 269 858
Acquisition	-	973 200	973 200
Solde au 31 décembre 2018	3 058	4 240 000	4 243 058
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2018	1 359	-	1 359
Amortissement	1 019	-	1 019
Solde au 31 décembre 2018	2 378	-	2 378
Valeur comptable au 31 décembre 2018	680	4 240 000	4 240 680

	Immobilisations corporelles		
	Équipement informatique	Équipement en construction	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2017	3 058	1 672 000	1 675 058
Acquisition	-	1 594 800	1 594 800
Solde au 31 décembre 2017	3 058	3 266 800	3 269 858
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2017	340	-	340
Amortissement	1 019	-	1 019
Solde au 31 décembre 2017	1 359	-	1 359
Valeur comptable au 31 décembre 2017	1 699	3 266 800	3 268 499

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste Amortissement des immobilisations corporelles.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La société a acquis la technologie PUREVAP™ pour la transformation du quartz en silicium métal de haute pureté. Conformément à l'accord d'achat, la société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou les montants annuels minimaux selon l'accord. Les montants annuels minimums en vertu de l'accord sont les suivants :

	$
2018	150 000
2019	200 000
2020 et après	250 000

La propriété intellectuelle et son passif correspondant, redevances à payer, ont été reconnus lors de l'acquisition pour un montant total de 815 427 $ et le tout a été calculé basé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de vingt ans à un taux de 22 %. Le montant de 50 000 $ comptabilisé comme dépôt en 2015 a été renversé au coût de la propriété intellectuelle. Au cours de l'exercice de 2016, un montant de 1 000 000 $ payé en espèces a également été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

Les immobilisations incorporelles de la société comprennent les brevets et la propriété intellectuelle. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Immobilisations incorporelles		
	Brevets	Propriété intellectuelle	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2018	39 739	2 165 427	2 205 166
Acquisition	82 283	354 100	436 383
Solde au 31 décembre 2018	122 022	2 519 527	2 641 549
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2018 et au 31 décembre 2018	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2018	122 022	2 519 527	2 641 549

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

	Immobilisations incorporelles		
	Brevets	Propriété intellectuelle	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2017	32 635	1 865 427	1 898 062
Acquisition	7 104	300 000	307 104
Solde au 31 décembre 2017	39 739	2 165 427	2 205 166
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2017 et au 31 décembre 2017	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2017	39 739	2 165 427	2 205 166

Toutes les charges d'amortissement seront présentées dans le poste Amortissement des immobilisations incorporelles, au moment où la technologie sera en état d'être utilisée.

11. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2018, la Société détient une participation de 15,33 % des capitaux propres et des droits de vote de COB. La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis décembre 2018. La date de la fin de la période de présentation de l'information financière de COB est le 31 juillet. Le choix de cette date s'est fait pour des raisons d'efficacité administratives. Il s'agit d'une période moins achalandée de l'année, ce qui facilite l'administration et la production de l'information financière. Les actions de COB ont été cotées sur la Bourse de croissance TSX le 4 février 2019. La juste valeur de la participation au 31 décembre 2018 est de 287 013 $.

Les montants regroupés de la société associée se résument comme suit:

	31 décembre 2018
	$
Actifs courants (a)	561 614
Actifs non courants	1 515 000
Passifs non courants (b)	180 000
Perte nette et total du résultat global	-

(a) Composé de trésorerie

(b) Composé d'un billet à payer, taux composé de 18 %

11. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Un rapprochement de l'information financière résumée avec la valeur comptable de la participation est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2018
	$
Total de l'actif net	1 896 614
Portion de la participation détenue par la Société	15,33 %
	290 751

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun autre engagement relativement à sa participation dans cette société associée.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, COB a émis des actions dans le cadre de son premier appel public à l'épargne et de l'acquisition de propriétés minières. Ces émissions ont eu pour effet de diminuer la participation de la Société de 100 % à 72,49%. Le 17 décembre 2018, la Société a annoncé 1a distribution de 10 680 000 actions ordinaires de sa filiale COB aux actionnaires inscrits au 24 décembre 2018. Chaque actionnaire de la Société a reçu une action de la filiale pour chaque tranche de 20,813 actions ordinaires détenues de la Société. Un montant de 1 067 987 $, représentant la juste valeur des actions a été comptabilisé en diminution du capital-actions de la Société à titre de réduction du capital versé. La valeur comptable des actions distribuées était de 1 064 249 $ et un montant de 3 738 $ a été comptabilisé au résultat global à titre de gain sur la distribution d'un dividende non monétaire en actions de la filiale. Cette distribution a eu pour effet de diminuer la participation de la Société à 15,33 %.

12. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	$	$
Dettes fournisseurs	371 092	60 379
Honoraire de gestion à payer	25 000	-
Salaires à payer	19 231	-
Autres	86 012	110 376
	501 335	170 755

13. BILLET À PAYER CLASSÉ EN VUE D'UNE DISTRIBUTION AUX PROPRIÉTAIRES

Le 6 février 2012, la Société a signé un contrat d'hypothèque immobilière pour garantir un emprunt d'une somme de 180 000 $ portant intérêt au taux composé de 25 % l'an grevant le terrain situé en Beauce. Le 6 octobre 2017, la Société a convenu avec le créancier hypothécaire de proroger le billet à payer jusqu'au 31 juillet 2019. En décembre 2018, le billet à payer a été transféré à COB.

14. DÉBENTURE CONVERTIBLE

En août 2018, la Société a finalisé le placement d'une débenture convertible non garantie d'un montant de 1 800 000 $ portant intérêt à un taux annuel de 5 %, capitalisés mensuellement et payables à la date d'échéance de la débenture, le 20 août 2023. Concurremment, la Société a émis 15 000 000 de bons de souscription. Chacun des bons de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,17 $ par action, jusqu'au 20 août 2021 (Voir note 15.2). Le capital de cette débenture est convertible, en tout temps, au gré du détenteur, en actions ordinaires de la Société à un prix de 0,12 $ par action. À la date de conversion ou de l'échéance, les intérêts impayés seront convertis en actions ordinaires de la Société à un prix égal au plus bas cours escompté permis par les politiques de la Bourse de Croissance TSX, conditionnellement à l'approbation de la Bourse. À défaut d'obtention de telle approbation, les intérêts seront payables en numéraire. À compter du 21 août 2021, la Société peut rembourser par anticipation la débenture convertible en numéraire ainsi que la totalité des intérêts impayés en payant une prime de rendement composée annuellement de 20 % sur le capital de la débenture.

	Débenture convertible	Passif financier dérivé	total
	$	$	$
Émission de la débenture convertible	1 800 000	-	1 800 000
Frais d'émission de la débenture convertible	(147 315)	-	(147 315)
Juste valeur de la composante capitaux propres de la débenture convertible, net des frais d'émission	(157 130)	-	(157 130)
Juste valeur de l'option de conversion des intérêts	(494 738)	494 738	-
Juste valeur de bons de souscription émis, net des frais d'émission	(104 590)	-	(104 590)
Désactualisation de la débenture convertible	34 022	-	34 022
Variation de la juste valeur du passif financier dérivé	-	(75 978)	(75 978)
Valeur comptable au 31 décembre 2018	930 249	418 760	1 349 009

Conformément aux IFRS, en raison du cours escompté pour le paiement des intérêts, l'option de conversion est un passif financier dérivé évalué à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global à chaque exercice.

La juste valeur initiale du passif financier dérivé de 494 738 $ a été estimé à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses suivantes :

Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,085 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité attendue	86 %
Taux d'intérêt sans risque	2,18 %
Durée de vie prévue	5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,06 $

14. DÉBENTURE CONVERTIBLE (suite)

La juste valeur de de la composante capitaux propres de la débenture convertible de 177 120 $ et des bons de souscription émis de 117 900 $ a été estimé à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses suivantes, et répartie au prorata de la juste valeur relative.

	Composante capitaux propres de la débenture convertible	Bons de souscription
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,085 $	0,085 $
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité attendue	86 %	88 %
Taux d'intérêt sans risque	2,18 %	2,12 %
Durée de vie prévue	5 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,12 $	0,17 $

La valeur attribuée à la composante passif de la débenture convertible représente la valeur résiduelle du produit d'émission déduction faite du passif financier dérivé, de la juste valeur de l'option de conversion du capital et de la juste valeur des bons de souscription émis.

Des frais d'émission de la débenture convertible pour un montant total de 147 315 $ ont été engagés.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur du passif financier dérivé de 418 760 $ a été estimé à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses suivantes :

Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,06 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité attendue	84 %
Taux d'intérêt sans risque	1,88 %
Durée de vie prévue	4,64 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,05 $

Au cours de la période, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts de 35 787 $.

15. CAPITAUX PROPRES

15.1 Capital-actions

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont participantes et admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de HPQ.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Total des actions au début	192 145 349	154 699 336
Placements privés (a) (c) (g) (k)	16 250 000	24 401 000
Émission pour frais d'émission d'unités (g)	-	175 000
Émission pour le paiement de dettes fournisseurs (b) (d) (e) (h)(i)(j)	450 954	3 279 750
Exercice de bons de souscription	13 437 750	9 424 087
Total des actions émises et entièrement libérées	222 284 053	191 979 173
Actions à être émises (f) (l)	188 333	166 176
Total des actions à la fin	222 472 386	192 145 349

(a) Le 23 février 2017, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 1 600 000 $. La Société a émis 9 411 766 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, comme frais de commission, la Société a comptabilisé un montant de 28 305 $ à titre de frais d'émission d'unités. La Société a émis à un agent 166 500 bons de souscription (pour une valeur de 14 792 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement et la Société a émis à un agent 136 000 bons de souscription (pour une valeur de 12 596 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,23 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

(b) Le 3 mars 2017, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 88 280 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(c) Le 7 mars 2017, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 423 000 $. La Société a émis 2 488 234 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

15.1 Capital-actions (suite)

(d) Le 12 septembre 2017, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 28 250 $ par l'émission de 191 470 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(e) Le 2 octobre 2017, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 300 000 $ par l'émission de 3 000 000 unités composées d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société à un prix de 0,20 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 15 000 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé au surplus d'apport et aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(f) Le 15 octobre 2017, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 166 176 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction. Les actions sont à émettre au 31 décembre 2017.

(g) Le 7 décembre 2017, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 1 250 100 $. La Société a émis 12 501 000 unités composées d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société à un prix de 0,15 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 125 010 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé au surplus d'apport.

De plus, comme frais de commission, la Société a comptabilisé un montant de 76 475 $ à titre de frais d'émission d'unités. La Société a émis aux agents 414 750 bons de souscription (pour une valeur de 18 825 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 $ l'action pour une période de 36 mois suivant la date de clôture. La Société a émis à un agent 175 000 actions ordinaires (pour une valeur de 15 750 $) et a émis 175 000 unités aux courtiers (pour une valeur de 17 208 $). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque unité aux courtiers donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,10 $ l'action et chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société à un prix de 0,15 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement.

(h) Le 1 mars 2018, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 117 708 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(i) Le 15 avril 2018, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 156 684 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(j) Le 15 juillet 2018, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 176 562 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.

(k) Le 20 août 2018, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 1 950 000 $. La société a émis 16 250 000 unités composées d'une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société à un prix de 0,17 $ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 487 500 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé au surplus d'apport.

(l) Le 15 octobre 2018, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 $ par l'émission de 188 333 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction. Les actions sont à émettre au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice finissant le 31 décembre 2018, 13 437 750 actions ordinaires (9 424 087 actions ordinaires au 31 décembre 2017) ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription.

15.2 Bons de souscription

Au mois de juin 2018, la Société a mis en place un programme incitatif pour encourager l'exercice de 6 674 600 de ses bons de souscriptions en circulation. Chacun des bons de souscription permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire à un prix de 0,07 $ par action dont 3 034 000 bons de souscription étaient exerçables jusqu'au 27 août 2018 et 3 640 600 bons de souscription jusqu'au 24 décembre 2018. Conformément au programme incitatif qui a débuté le 18 juin 2018 pour se terminer le 17 juillet 2018, soit une période de 29 jours, à l'exercice de chaque bon de souscription au prix de 0,07 $ par action, le porteur a reçu une action ordinaire et un bon de souscription supplémentaire lui permettant de souscrire une action ordinaire au prix de 0,17 $ par action pendant une période de 18 mois suivant la date de son émission. Dans le cadre du programme incitatif, 4 152 000 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 290 640 $. La Société a comptabilisé un montant de 87 200 $ en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscriptions ont été attribués et comptabilisés en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,021 $ des bons de souscription accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,08 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité attendue	98 %
Taux d'intérêt sans risque	1,92 %
Durée de vie prévue	1,5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,17 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des bons de souscriptions.

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	75 233 370	-	57 396 956	-
Attribués	35 402 000	0,17	27 401 000	0,20
Exercés	(13 437 750)	0,07	(9 424 087)	0,07
Expirés	(22 019 620)	0,22	(140 499)	0,10
Solde à la fin	75 178 000	-	75 233 370	-

15.2 Bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Février 2018	-	-	1 800 000	0,07
Mars 2018	-	-	1 462 500	0,35
Juin 2018	-	-	3 740 750	0,07
Juillet 2018	-	-	6 200 000	0,25
Août 2018	-	-	5 959 000	0,07
Octobre 2018	-	-	2 840 909	0,30
Décembre 2018	-	-	7 006 000	0,07
Décembre 2018	-	-	6 448 211	0,25
Février 2019	4 375 000	0,12	4 375 000	0,12
Février 2019	9 411 766	0,25	9 411 766	0,25
Mars 2019	2 488 234	0,25	2 488 234	0,25
Janvier 2020	4 152 000	0,17	-	-
Janvier 2020	8 000 000	0,30 à 0,40	8 000 000	0,30 à 0,40
Octobre 2020	3 000 000	0,20	3 000 000	0,20
Décembre 2020	12 501 000	0,15	12 501 000	0,15
Août 2021	31 250 000	0,17		
	75 178 000	-	75 233 370	-

15.3 Options de courtiers

Les options en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Solde au début	89 172	0,14	89 172	0,14
Expirés	(89 172)	0,14	-	-
Solde à la fin	-	-	89 172	0,14

15.3 Options de courtiers (suite)

Le nombre des options de courtiers en circulation pouvant être exercées en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Juillet 2018	-	-	89 172	0,14
	-	-	89 172	0,14

15.4 Bons de souscription aux courtiers

Les bons de souscription au courtier en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	752 690	0,19	35 440	0,25
Attribués	-	-	717 250	0,19
Expirés	(35 440)	0,25	-	-
Solde à la fin	717 250	0,19	752 690	0,19

Pour l'exercice de 2017, la Société a comptabilisé un montant de 46 213 $ en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription aux courtiers ont été attribués et comptabilisés en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

15.4 Bons de souscription aux courtiers (suite)

Au 31 décembre 2017, la juste valeur moyenne pondérée 0,064 $ des bons de souscription aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2017
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,13 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité moyenne attendue	99 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,30 %
Durée de vie moyenne prévue	2,58 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,19 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des bons de souscription aux courtiers.

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercé en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Décembre 2018	-	-	35 440	0,25
Février 2019	302 500	0,24	302 500	0,24
Décembre 2020	414 750	0,15	414 750	0,15
	717 250	0,19	752 690	0,19

15.5 Unités aux courtiers

Les unités aux courtiers octroyées au cours de l'exercice 2017 permettent à leurs détenteurs de souscrire à un prix d'exercice de 0,10 $ à un nombre équivalent d'unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,15 $ et ce, pour une période de 36 mois de la clôture du placement.

Les unités aux courtiers se détaillent comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	261 000	0,13	86 000	0,19
Attribués	-	-	175 000	0,10
Expirés	(86 000)	0,19	-	-
Solde à la fin	175 000	0,10	261 000	0,13

Pour l'exercice de 2017, la Société a comptabilisé un montant de 17 208 $ en frais d'émission de capitaux propres lorsque les unités aux courtiers ont été attribuées et comptabilisées en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

La juste valeur de 0,053 $ des bons de souscription aux courtiers octroyés en 2017 a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses suivantes :

	2017
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,09 $
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité moyenne attendue	97 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,71 %
Durée de vie moyenne prévue	3,0 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,10 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des unités aux courtiers.

15.5 Unités aux courtiers (suite)

Le nombre d'unités en circulation pouvant être exercées en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Mars 2018	-	-	86 000	0,19
Décembre 2020	175 000	0,10	175 000	0,10
	175 000	0,10	261 000	0,13

16. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

16.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Salaires et avantages sociaux	270 517	368 062
Honoraires de gestion	150 000	150 000
Rémunération des administrateurs	90 500	78 500
Paiements fondés sur des actions	-	228 144
Variation de la valeur actualisée des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, selon le taux effectif	(130 822)	-
	380 195	824 706

16.2 Paiements fondés sur des actions

Le 13 septembre 2016, la Société a adopté un nouveau régime de paiements fondés sur des actions selon lequel le conseil d'administration peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 14 000 000 actions (14 000 000 actions au 31 décembre 2017).

Le prix d'exercice de chaque option est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande escomptée des actions ordinaires tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX, la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un bénéficiaire, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation.

Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation. De plus, les options octroyées à des consultants exerçant des relations avec les investisseurs pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

16.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	13 200 000	0,18	11 650 000	0,19
Attribuées	-	-	3 500 000	0,12
Expirées	(800 000)	0,14	(1 950 000)	0,12
En circulation à la fin	12 400 000	0,19	13 200 000	0,18
Exerçables à la fin	12 400 000	0,19	13 200 000	0,18

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2018 :

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
	$	années
3 200 000	0,07	1,70
3 500 000	0,12	4,00
100 000	0,15	2,48
400 000	0,19	2,75
5 200 000	0,30	2,76
12 400 000	0,19	2,83

16.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2017 :

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
	$	années
3 200 000	0,07	2,70
3 800 000	0,12	4,64
600 000	0,15	0,97
400 000	0,19	3,75
5 200 000	0,30	3,76
13 200 000	0,18	3,63

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées de 0,072 $ au 31 décembre 2017 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2017
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,10 $
Taux de dividende attendu	0 %
Volatilité attendue	100 %
Taux d'intérêt sans risque	1,82 %
Durée de vie prévue	5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,12 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 253 493 $ au 31 décembre 2017 de la charge du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net (228 144 $ comme salaires et charges au titre des avantages du personnel et 25 349 $ comme honoraires professionnels et de consultation) et porté au crédit du surplus d'apport.

Un montant de 16 354 $ au 31 décembre 2017 a été comptabilisé en résultat net et porté au crédit du surplus d'apport pour les 250 000 options qui ont été acquises durant l'exercice 2017.

17. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

17.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des titres négociables d'une société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018 sont classés dans le niveau 1.

La juste valeur du passif financier dérivé a été estimé en fonction de la volatilité de la Société et a été classée dans le niveau 3 des hiérarchies de juste valeur.

17.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La juste valeur du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur à long terme, des redevances à payer et de la débenture convertible ont été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires.

La juste valeur des redevances à payer se rapproche de la valeur comptable en fin d'exercice alors que la juste valeur du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur est de 992 319 $ (1 370 138 $ en 2017) et celle de la débenture convertible est de 930 249 $ (excluant le passif financier dérivé) (nul en 2017).

Les instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur sauf pour les redevances à payer qui sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

18. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Honoraires professionnels et de consultation (1)	469 333	769 626
Honoraires relation aux investisseurs (2)	-	103 354
Dépenses de voyage	91 540	79 522
Frais de bureau	78 144	88 841
Informations aux actionnaires et droits d'inscription	61 008	58 724
Frais bancaires	2 012	4 107
Variation de la valeur actualisée d'un acompte sur dû à une société, selon le taux effectif (3)	-	1 629
	702 037	1 105 804

(1) Inclus un paiement fondé sur des actions de 25 349 $ en 2017.

(2) Inclus un paiement fondé sur des actions de 16 354 $ en 2017.

(3) Relatif aux honoraires professionnels et de consultation.

19. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée	57 931	411 019
Produits de désactualisation des acomptes sur dû à des administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, selon le taux effectif	9 008	11 039
Produits de désactualisation des acomptes sur dû à une société, selon le taux effectif	3 749	3 638
	70 688	425 696

19. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES (suite)

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Charges d'intérêts sur les billets à payer	(45 029)	(45 247)
Charges d'intérêts sur la débenture convertible	(35 787)	-
Charges de désactualisation des redevances à payer	(222 650)	(189 259)
Charges de désactualisation du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(10 503)	(23 037)
Charges de désactualisation de la débenture convertible	(34 022)	-
Impôt de la partie XII.6	-	(40 482)
	(347 991)	(298 025)

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les options de courtiers, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers, les options sur actions et la débenture convertible n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 15.2 à 15.5 et 16.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2018 et 2017.

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Perte nette	(1 645 423) $	(2 616 243) $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	206 045 035	169 401 402
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,01) $	(0,02) $

21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	2018	2017
	$	$
Naissance et renversement des différences temporelles	(440 735)	(713 061)
Variation du taux d'imposition	3 494	71 956
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	-	256 088
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	-	(123 395)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives	-	(10 223)
Ajustement des impôts différés antérieurs	-	(1 660)
Variation des différences temporelles non constatées	367 886	396 900
	(69 355)	(123 395)

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état consolidé du résultat global se rapproche comme suit :

	2018	2017
	$	$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base combinée fédéral et provincial au Canada de 26,7 % (26,8 % en 2017)	(457 846)	(734 223)
Ajustement pour les éléments suivants :		
Variation du taux d'imposition	3 494	71 956
Effet fiscal des différences temporelles non constatées	367 886	396 900
Portion non imposable de la variation de juste valeur	(8 233)	(55 077)
Portion non imposable du gain en capital	5 635	-
Ajustement des impôts différés antérieurs	-	(1 660)
Effet fiscal relatif aux dépenses engagées aux fins des actions accréditives	-	256 088
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	-	(123 395)
Radiation de l'obligation liée aux actions accréditives	-	(10 223)
Paiements fondés sur des actions	-	72 319
Éléments non déductibles et autres	19 709	3 920
Produit d'impôt différé sur le résultat	(69 355)	(123 395)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédit d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	Solde au 1er janvier 2018	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2018
	$	$	$	$
Montants comptabilisés				
Titres négociables	(2 618)	(465)	-	(3 083)
Immobilisations incorporelles	(229 338)	(5 115)	-	(234 453)
Débenture convertible	-	(89 196)	(69 355)	(158 551)
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(11 960)	(22 708)	-	(34 668)
Pertes autres qu'en capital	243 916	186 839	-	430 755
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé	-	69 355	(69 355)	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		-		
		-		

	Solde au 1er janvier 2017	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2017
	$	$	$
Montants comptabilisés			
Titres négociables	(1 345)	(1 273)	(2 618)
Immobilisations incorporelles	(232 800)	3 462	(229 338)
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(18 337)	6 377	(11 960)
Pertes autres qu'en capital	252 482	(8 566)	243 916
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		123 395	
		123 395	

21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)7

31 décembre 2018

	Fédéral	Provincial
	$	$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations corporelles	267 379	298 866
Immobilisations incorporelles	35 985	30 201
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	327 401	327 401
Actifs d'exploration et d'évaluation	4 183 468	6 758 983
Provisions et réserves	2 153 325	2 153 325
Pertes fiscales inutilisées	9 765 690	9 556 945
	16 733 248	19 125 721

31 décembre 2017

	Fédéral	Provincial
	$	$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations corporelles	266 360	253 367
Immobilisations incorporelles	35 985	30 201
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	287 755	287 755
Actifs d'exploration et d'évaluation	3 965 010	6 540 525
Provisions et réserves	1 823 675	1 823 675
Acomptes sur dû aux dirigeants	9 009	9 009
Acomptes sur dû à une société	3 749	3 749
Pertes fiscales inutilisées	8 930 817	8 779 410
	15 322 360	17 727 691

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que des résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 4 709 446 $ (4 337 038 $ en 2017).

21. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	$	$
2029	229 797	120 080
2030	627 620	624 214
2031	759 417	755 536
2032	649 448	647 675
2033	803 620	798 209
2034	723 985	720 353
2035	1 082 684	1 077 205
2036	1 766 123	1 756 689
2037	1 602 371	1 593 219
2038	1 520 625	1 507 765
	9 765 690	9 600 945

La société dispose de crédits d'impôt à l'investissement qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces crédits d'impôts à l'investissement viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	$	$
2027	3 363	-
2028	70 404	-
2029	8 810	-
2030	6 540	-
2031	310	-
2032	4 501	-
2033	1 200	-
	95 128	-

22. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(172 041)	155 447
Frais payés d'avance	(103 927)	147 405
Dépôt sur contrat	(1 950 000)	-
Avances sur les dépenses d'exploration et d'évaluation	-	45 600
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	295 984	(78 852)
	(1 929 984)	269 600

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes :

	2018	2017
	$	$
Émission d'actions pour le paiement d'une dette fournisseur	56 500	56 500
Émission d'actions pour le paiement d'une dette fournisseur relatif aux immobilisations incorporelles	-	300 000
Émission d'instruments de capitaux propres pour frais d'émission d'unités	87 200	79 171
Émission d'instruments de capitaux propres pour l'émission de bons de souscription pour la débenture convertible	76 874	-
Composante capitaux propres de la débenture convertible	115 491	-
Actions reçues en contrepartie d'actifs détenue en vue d'une distribution aux propriétaires	1 325 000	-
Actions reçues en contrepartie d'un actif d'exploration et d'évaluation	10 000	-
Distribution aux actionnaires de la Société des actions de la filiale	1 067 987	-
Paiement de dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur en contrepartie de l'acompte sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant	383 000	-
Assumation des billets à payer par la filiale	180 000	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	11 888	3 375
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'immobilisations incorporelles	50 889	2 537

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les principaux dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

23.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	270 517	368 062
Honoraires de gestion [(1)]	150 000	150 000
Rémunération des administrateurs	90 500	78 500
Honoraires de consultation	14 200	22 600
Variation de la valeur actualisée des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, selon le taux effectif	(130 822)	-
Total des avantages à court terme	394 395	619 162
Paiements fondés sur des actions	-	228 144
Total de la rémunération	394 395	847 306

(1) Payés à une société détenue par un administrateur

Au 31 décembre 2018, les acomptes aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant totalisent nil $ (373 992 $ au 31 décembre 2017) (se référer à la note 7).

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 141 418 $ dû aux dirigeants et à une société détenue par un administrateur (27 895 $ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur totalise 992 319 $ (1 370 138 $ au 31 décembre 2017).

24. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production des propriétés ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis à la note 26.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

25. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la Société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

25.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix de marché de ses titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé. Le risque maximal auquel sont exposés les titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié des titres négociables d'une société cotée avait varié de ± 15 % au 31 décembre 2018 (± 13 % au 31 décembre 2017), le résultat net et les capitaux propres auraient varié de 54 600 $ (51 857 $ au 31 décembre 2017).

La juste valeur du passif financier dérivé est estimé à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, la donnée la plus volatile étant la valeur des actions à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2018, une augmentation de 10 % de la valeur des actions aurait augmenté le passif financier dérivé de 52 766 $ et une diminution de 10 % aurait diminué le passif financier de 51 988 $.

25.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie, du dépôt sur contrat, des acomptes sur dû à une société (en 2017), des acomptes sur dû aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant (en 2017) au montant de 2 270 550 $ au 31 décembre 2018 (811 346 $ au 31 décembre 2017).

Le risque de crédit du dépôt sur contrat est considéré comme limité. La société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les exercices présentés.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

25.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de droits miniers et d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de financements privés et d'une débenture.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	$	$
Moins de un an		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	482 104	170 755
Billet à payer classé en vue d'une distribution aux propriétaires	-	180 000
Redevances à payer	322 951	129 713
Total	805 055	480 468
Entre un an et 5 ans		
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	1 123 141	1 380 641
Redevances à payer	714 910	674 926
Débenture	2 310 355	-
	4 148 406	2 055 567
Plus 5 ans		
Redevances à payer	234 323	244 895

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie.

26. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

26. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2011, la Société s'était engagée à dépenser 245 000 $ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2012. La société a engagé 163 875 $ en FEC avant le 31 décembre 2012 et un solde approximatif de 77 000 $ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2012 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la Société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 55 000 $. Au 28 février 2014, la Société avait produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 77 000 $ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2018, un solde de 8 131 $ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2016, la Société s'était engagée à dépenser 1 245 000 $ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2017. La Société a engagé 919 296 $ en FEC et un solde approximatif de 293 000 $ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2017 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la Société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 220 000 $. Au 28 février 2018, la Société a produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 293 000 $ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, un solde de 40 482 $ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

La Société a convenu de prolonger le contrat pour une autre année selon les mêmes termes et conditions prévu à l'entente signée le 15 juillet 2014 avec AGORACOM. La Société émettra des actions pour les services rendus par AGORACOM, services étant la publicité en ligne, le marketing et les autres services de publicité inhérents. Le nombre d'actions qui devra être émis à la fin de chaque période sera déterminé le jour de l'émission de la facture en utilisant le cours de clôture des actions, à la Bourse de croissance TSX.

L'entente est de 12 mois commençant le 15 juillet 2018 et les services totalisant 50 000 $ doivent être payés par la Société au moyen de paiements trimestriels de 12 500 $ plus TVH.

Au 31 décembre 2018, en plus des redevances à payer mentionnées à la note 10, la Société s'est engagée à verser au titre des coûts des investissements relativement à l'achat de l'équipement d'essai un montant qui s'établissait environ à 2 540 000 $. De ce montant, un dépôt de 1 950 000 $ a été effectué.

La Société a obtenu l'approbation de la Bourse de croissance pour une ligne de crédit sur équité au montant de 1 500 000 $ consentie par Pyrogenesis. Cette ligne ne sera utilisable que pour palier à tout éventuel dépassement des coûts qui pourraient être encourus dans le projet d'équipement-pilote, après la fin de la période de test en 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Les termes de la ligne de crédit stipulent que pour qu'un dépassement de coût puisse être payé en vertu de la ligne de crédit, le dépassement doit être préalablement accepté par les deux parties avant que les dépenses soient encourues. Une fois les dépenses approuvées, la Société devra soumettre un avis de 30 jours à Pyrogenesis l'informant de son intention d'utiliser la ligne de crédit pour payer le dépassement de coût. Après la réalisation des travaux approuvés, PyroGenesis soumettra une facture pour ces travaux et HPQ organisera le paiement de la facture au moyen de l'émission d'actions ordinaires de son capital-actions, le tout conformément aux politiques de la Bourse de croissance, d'un nombre d'actions nécessaires pour payer la facture, les actions étant émises au cours escompté de dix pourcent (10%), effectif le jour de facturation.

Le 17 novembre 2017, la Société a conclu une entente de service avec Apollon Solar dans le développement de son projet de production de Silicium SoG. En vertu de cette entente, la Société s'engage à débourser des honoraires de 188 000 € sur une période de 10 mois à partir de janvier 2018. Le 5 octobre 2018, un avenant a été signé entre les parties prolongeant le contrat pour une durée supplémentaire de 5 mois.

27. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Selon le plan d'arrangement, le 6 février 2019, la Société a réduit le prix d'exercice de ses bons de souscription qui étaient entre 0,07 $ et 0,40 $ pour 0,065 $ et 0,36 $.